

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°88**

Date de Publication
<b>2 8 NOV. 2019</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>2 8 NOV. 2019</b>
Date de la convocation
<b>7 novembre 2019</b>

**Présents :**

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, LABI, MATEO, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.  
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE.

**Pouvoirs :**

Mme DESBIEF à M. CHAIX  
Mme GAWLIK à M. CAUNAC  
M. GENEST à M. RIVIERE  
Mme HATEMIAN à M. MORTELETTE  
Mme MAZEROLLE à Mme le Maire  
M. SIEPEN à Mme BREZZO

**Absent :**

M. MALAKIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental.  
Aide aux travaux de proximité.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues qu'en 2020, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône reconduira différentes mesures pour encourager et soutenir les communes dans leurs projets.

Pour les dispositifs concernant les aides à la réalisation de travaux de proximité, le taux est de 70% du montant hors taxe des travaux plafonné à 85 000€ HT par projet.

Ces travaux doivent concerner les équipements suivants :

- Equipements sportif autres que les gymnases
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune
- Aménagement de voies et réseaux
- Travaux divers sur les bâtiments communaux
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

A ce titre des opérations sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental :

✓ **Tennis Club des Gorguettes – Réalisation d'un escalier d'accès**

○ Montant HT	18 000.00 €
○ Subvention du Département	12 600.00 €
○ Financement commune	5 400.00 €

✓ <b>Réfection Bâtiments communaux</b>		
○ Montant HT		84 0000.00 €
○ Subvention du Département		58 800.00 €
○ Financement commune		25 200.00 €
✓ <b>Antenne relais – Villa Mauresque</b>		
○ Montant HT		66 650.00 €
○ Subvention du Département		46 655.00 €
○ Financement commune		19 995.00 €
✓ <b>Réaménagement Jardin public</b>		
○ Montant HT		43 500.00 €
○ Subvention du Département		30 450.00 €
○ Financement commune		13 050.00 €
✓ <b>Brumisateur Jeux d'enfants</b>		
○ Montant HT		6 065.00 €
○ Subvention du Département		4 245.50 €
○ Financement commune		1 819.50 €
✓ <b>Sentier sécurité Port Miou</b>		
○ Montant HT		85 000.00 €
○ Subvention du Département		59 500.00 €
○ Financement commune		25 500.00 €
✓ <b>Jeux d'enfants parc Régis Vidal</b>		
○ Montant HT		78 580.00 €
○ Subvention du Département		55 006.00 €
○ Financement commune		23 574.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 70 % du montant hors taxe, plafonné à 85 000.00€ HT, des opérations décrites ci-dessus au titre de travaux de proximité,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 novembre 2019.



Le Maire,  
Danielle MILON